

Master 2 notariat avec m1 droit des affaires

Par **Hegel66**, le **01/12/2014** à **15:51**

Bonjour je voulais avoir des infos concernant l'obtention d'un master 2 notariat.

Je suis actuellement en master 1 droit des affaires droit de l'entreprise avec pas mal de fiscalité et donc je pense que ça me bloquera directement pour le m2 droit notariat même si je compte postuler. on ne sait jamais.

Donc je pensais refaire un master 1 l'an prochain, notariat cette fois-ci. Avoir en plus 1 master droit de l'entreprise (fiscalité) est-il un plus pour l'obtention d'un m2 ou au contraire ?

La perte d'un an pour refaire un master est-elle rédhibitoire ?

Par **Yn**, le **01/12/2014** à **18:53**

[citation]Donc je pensais refaire un master 1 l'an prochain, notariat cette fois-ci. Avoir en plus 1 master droit de l'entreprise (fiscalité) est-il un plus pour l'obtention d'un m2 ou au contraire ?

La perte d'un an pour refaire un master est-elle rédhibitoire ?[/citation]

Très mauvaise idée... La pire, d'ailleurs. Deux voies permettent d'accéder au notariat :

- La voie universitaire : le M2 Droit notarial et les deux années DSN (stage + cours).
- La voie CFPN : titulaire d'un M2, tu peux entrer au CFPN, partir en stage de 31 mois pendant lequel tu auras des formations.

Partant, mieux vaut candidater au M2 Droit notarial et, surtout, à des M2 en droit des affaires ou encore gestion du patrimoine.

Déjà, un bon M2 en droit des affaires ouvrent beaucoup de portes. Tu augmentes considérablement tes chances d'être admis en M2 Droit notarial si tu es déjà titulaire d'un bon M2 en droit des affaires (logique, vu la différence de niveau avec un étudiant sortant de M1). Tu pourras enfin, si tu es refusé en M2 Droit notarial, tenter ta chance via le CFPN.

Je ne vois donc pas pourquoi tu souhaites faire deux M1 alors que tu as la possibilité de faire deux M2...

Par **Hegel66**, le **02/12/2014** à **13:58**

Ah merci de ta réponse.

Je ne savais pas qu'on pouvait postuler pour un M2 Droit Notarial avec un autre M2 en droit des affaires ou gestion du patrimoine.

Par **Hegel66**, le **08/12/2014** à **12:58**

Mais en faisant un M2 droit des affaires ou gestion de patrimoine je vais être largué pour les matières qui concerne le notariat si je n'ai pas fais de m1 notariat non ?

Faire un m2 plutôt que faire 1 m1 notariat c'est c'est le parcours qui m'offrira la plus grande chance d'obtenir un m2 notariat donc ?

Par **Yn**, le **08/12/2014** à **19:03**

Les M2 DGP sont à la frontière du droit des affaires et du droit civil, beaucoup de notaires interviennent en DGP.

Deux M2, mais deux formations très proches. Après, la formation M2 droit notarial est très "standardisée", alors que tu as plus de choix en M2 DGP. Renseigne-toi, ils ont tous un site web.

Il n'y a aucune différence de niveau entre un étudiant titulaire d'un M2 DGP et un étudiant titulaire d'un M2 droit notarial. La preuve : tu peux accéder à la "formation notaire" (CFPN pour le titulaire d'un M2 / DSN pour le titulaire d'un M2 droit notarial). Au final, ces deux formations conduisent au même métier.

Surtout, à choisir, entre les meilleurs M2 DGP et un M2 droit notarial, je ferai le M2 DGP et le CFPN sans hésiter. Après, là ce n'est que mon avis...

Enfin, je ne comprends pas ta question : tu es en M1 DA, et tu me demandes ce qui est le plus approprié. Je te réponds que, [s]dans ta situation[/s], il est clairement préférable de postuler en M2 (Droit notarial, et DGP ou encore DA) pour ensuite : accéder au CFPN ou postuler en M2 droit notarial dans deux ans.

Par **laetitia22**, le **09/12/2014** à **01:35**

Hello

Désolé, je me permets de "squatter" dans votre discussion.

Avec un M1 privé (pas mention affaire mais privé pour ma part), on ne peut pas accéder à un M2 notarial ? Certes il n'y a pas de fiscal dans mon M1. J'en ai fait dans une petite formation est ce que ça peut compenser ? j'avais 12 de moyenne à mon exam final sur mon relevé. Je suis déçue de ce que tu dis Yann. Donc je n'ai aucune chance car j'ai pris M1 privé mention privé et pas fiscal ? Donc Yann tu me conseillerais de faire un 2nd M1 gestion du patrimoine si je n'ai ni gestion du patrimoine ni notarial en M2 ?

Je n'ai pas compris comment fonctionne la 2nde voie. Pr rentrer au CFPN il faut avoir un M2 (n'importe lequel du moment qu'il a un rapport? un M2 privé mention privé ferait l'affaire ? ou faut un M2 gestion du patrimoine ou affaire obligatoirement ?). Comment on rentre dans cette 2nde voie ?

Merci.

Merci.

Par **laetitia22**, le **09/12/2014 à 01:40**

Pourtant il me semblait que la 2nde voie avait disparue. Pour moi il n'y a plus qu'une voie. La 2nde n'existe plus depuis 2014 (réforme) non ?

Yann je voudrais savoir si le M2 gestion du patrimoine peut faire l'affaire ou pas (chez creteil).
Merci.

Pour un dossier "moyen" où aurais mes chances selon toi en gestion du patrimoine ?

Avec le M2GP je pourrais en passer par le CFPN continuer même si mon M1 est privé mention privé ?

Sinon je ferai un 2ème M1 j'aimerais pouvoir continuer.

Merci.

Par **Yn**, le **09/12/2014 à 10:09**

Honnêtement, je n'ai rien compris à ton message, trop de questions désordonnées, trop de confusions, j'ai d'ailleurs l'impression d'avoir quasiment répondu à toutes tes interrogations dans mon premier message.

Voilà, ce que j'ai compris :

[citation]Avec un M1 privé (pas mention affaire mais privé pour ma part), on ne peut pas accéder à un M2 notarial ?[/citation]

Je n'ai jamais dit qu'un M1 droit privé empêchait d'accéder au M2 Droit notarial. L'intitulé du M1 (droit privé, droit civil, droit notarial) n'a aucune importance, on se concentre sur les matières suivies. Si ta formation est concentrée sur le droit civil (régimes matrimoniaux,

successions, contrats et sûretés), il n'y a aucun souci pour accéder en M2 droit notarial. Evidemment, il faut avoir un bon dossier.

Avoir des lacunes en fisca n'est pas un souci, tu auras plein de cours là-dessus lors de ta formation (fisca immobilière, fisca des successions, des libéralités, etc.) Mais ce sont avant tout les règles juridiques qui priment.

[citation]Je suis déçue de ce que tu dis yann[/citation]

Ecoute, d'une part, je n'y peux rien. Surtout, je ne fais que donner des informations. Relis déjà ce que j'ai dit plus haut - et utilise la fonction recherche du forum - tu as tout compris de travers.

[citation]Donc yann tu me conseillerais de faire un 2nd M1 gestion du patrimoine si je n'ai ni gestion du patrimoine ni notarial en M2 ? [/citation]

Non, ce n'est pas ce que j'ai dit : cf. mon premier message.

[citation]Pourtant il me semblait que la 2nde voie avait disparue. Pour moi il n'y a plus qu'une voie. La 2nde n'existe plus depuis 2014 (réforme) non ? [/citation]

Non, la voie CFPN existe toujours, mais les modalités ont changé.

Je me répète : il faut être titulaire d'un M2 - évidemment un M2 autre que droit notarial (là, c'est direction le DSN) - être admis sur dossier au CFPN et avoir un stage de 31 mois dans une étude.

[citation]Yann je voudrais savoir si le M2 gestion du patrimoine peut faire l'affaire ou pas (chez creteil). Merci.

Pour un dossier "moyen" où aurais mes chances selon toi en gestion du patrimoine ? [/citation]
Je ne sais pas, mais ces formations - M2 DGP, M2 DN - attirent souvent les bons étudiants, sans mention en L3 et en M1, cela me semble difficile.

Je t'invite donc à multiplier les demandes (tous les M2 DGP, tous les M2 droit notarial) et de viser également d'autres M2.

Par **Emmi**, le **16/01/2017** à **23:13**

Bonjour je suis actuellement en licence. Je souhaiterais faire un master 1 droit des affaires et master 2 droit notarial. Est ce possible?

Par **Lisa1997**, le **29/03/2018** à **16:43**

Bonjour, je suis actuellement en dernière année de licence et je souhaiterai l'année prochaine faire un master 1 en droit privé étant donné que j'affectionne beaucoup le droit des régimes matrimoniaux et le droit des successions.

J'aimerais cependant savoir si jamais dans le futur je souhaiterai me lancer sur la voie

notariale, cela coïnciderait-il ?

Merci d'avance de vos réponses

Par **Herodote**, le **29/03/2018** à **17:20**

Bonsoir,

Pourquoi est-ce que vous ne lisez pas les messages déjà postés ? Yn a déjà répondu à vos questions...